



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE

+

•

○

SÉVERINE HENRY

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE



LE PERMIS NUMÉRIQUE

ÉLABORATION DE LA FORMATION

- Commande et financement par la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'un outil de prévention qui aborde l'ensemble des axes du numérique:
 - Considération de toutes les surfaces
(pc; smartphone; console de jeu; tablette).
 - Considération de tous les usages
(jeux vidéo; réseaux sociaux; recherche d'informations; consultation de sites/documents; achats en ligne...).
- Outil pensé par un comité de pilotage professionnel désigné par la PJJ et conceptualisé par une psychologue clinicienne autorisée à en faire usage.

POURQUOI UNE FORMATION SUR LE NUMÉRIQUE?

- Usage du numérique très répandu avec une faible connaissance des risques concernant cette pratique (cyberharcèlement, endoctrinement, détournement de données personnelles...).
- Inégalité des connaissances en fonction des générations, impliquant une difficulté pour les adultes d'encadrer les jeunes au sein des univers virtuels.
- Manque de repères pour accompagner et identifier les jeunes en situation de danger face aux écrans (usage excessif, usage à risque...).

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FORMATION ?

- Repérer et identifier les risques liés aux nouvelles technologies.
- Adopter un usage citoyen du numérique en apprenant comment éviter les dangers liés à cette pratique.
- Apprendre à analyser et évaluer un type d'usage, permettant de proposer une orientation thérapeutique (addiction) ou de signaler un éventuel risque de radicalisation chez les jeunes.
- Favoriser une mise en forme qui privilégie des mises en situation, tout en laissant place à la singularité (parole libre et échanges valorisés) afin de permettre une prise de conscience immédiate des dangers liés aux écrans.

UNE FORMATION POUR QUEL PUBLIC ?

- Adolescents (dès 13 ans).
- Parents
- Professionnels du champ médico-social
- Professionnels souhaitant devenir animateur du *Permis Numérique* pour des groupes d'adolescents (maîtrise des divers usages numérique requise).

QUELLE DURÉE ?

- Durée générale:
 - Une journée, (soit 4 items), pour les adolescents, parents et professionnels.
 - Deux jours pour les futurs formateurs du *Permis Numérique* de groupes d'adolescents.
- Durée modulable:
 - Possibilité de renforcer les connaissances des adultes en ajoutant une journée de mise en pratique des usages courants (réseaux sociaux, jeux vidéo...).
 - Possibilité de créer des prestations à la carte en fonction des divers items proposés dans le programme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Addiction aux écrans
- Configuration des paramètres de sécurité
- Usage des jeux vidéo (analyse de jouabilité)
- La protection des données personnelles (législation, hacking...)
- La recherche d'informations (pertinence de l'information, théorie du complot...)
- Le cyber harcèlement (définition, prévention, accompagnement...)
- Le numérique en fonction des générations
- Particularité du numérique au sein du processus adolescent
- Présentation et pratique des divers types de jeux vidéo
- Présentation des divers réseaux sociaux



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS
PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE

+

•

○

SÉVERINE HENRY

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

henrysverine@gmail.com

06.64.32.63.16

Besançon



LE PERMIS NUMÉRIQUE